



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beaurpré

Des Neiges – Secteur sud

375

DQ8.2

Projet éolien Des Neiges – Secteur sud
dans la MRC de La Côte-de-Beaurpré
6211-24-088

Le 7 mars 2024

Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission d'enquête du Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaurpré
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Courriel : annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca

Objet : Projet éolien Des Neiges, Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaurpré
Complément aux réponses à la deuxième série de questions

Monsieur le président,

En complément aux réponses à la deuxième série de questions du BAPE transmises par l'initiateur du projet éolien Des Neiges – Secteur sud le 1^{er} mars 2024, vous trouverez ci-après les réponses aux questions 9 et 10.

En souhaitant le tout utile aux travaux de la Commission, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pascale Fortin-Richard
Responsable environnement et relations avec le milieu
Boralex

Complément aux réponses de l'initiateur à la deuxième série de questions du BAPE en lien avec le projet éolien Des Neiges – Secteur sud

9. Vous indiquez : « L'impact visuel cumulatif du projet Secteur sud tient compte de la présence des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2, 3 et 4, du parc éolien de la Côte-de-Beaupré, des lignes de transport d'énergie existantes ainsi que des coupes forestières sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré. La proximité des éoliennes et leurs forme, couleur et proportions semblables donneront l'impression aux cinq parcs d'en constituer un seul » (PR3.1, p. 6-72).

a. Veuillez mettre à jour la section 6.13.5 sur les impacts cumulatifs sur les paysages du PR3.1 en prenant en compte, en plus des cinq parcs éoliens considérés, les secteurs ouest et Charlevoix du parc éolien des Neiges.

Comme il est mentionné dans l'analyse de l'impact sur les paysages présentée dans l'étude d'impact sur l'environnement (volume 1), les capacités d'insertion et d'absorption du milieu forestier sont généralement moyennes, ce qui permet une intégration visuelle et, par conséquent, une diminution des impacts. Le relief de collines, la densité du couvert forestier et l'encaissement des vallées contribuent à l'absorption visuelle des éoliennes. La visibilité du parc éolien est possible en raison d'ouvertures visuelles offertes à partir des plans d'eau, des aires de coupes récentes, des terres en culture et de certaines portions du réseau routier.

L'impact cumulatif des projets éoliens sur les paysages est considéré par rapport à deux phénomènes :

- Visibilité simultanée de plusieurs parcs éoliens à partir d'un même point de vue;
- Visibilité successive de différents parcs au cours d'un trajet donné.

L'impact visuel cumulatif du projet Secteur sud considère la présence des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2, 3 et 4, du parc éolien de la Côte-de-Beaupré, des lignes de transport d'énergie existantes ainsi que des coupes forestières sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré. L'impact visuel cumulatif tient compte également des autres secteurs du projet éolien Des Neiges en cours de développement (Secteurs Charlevoix et ouest), sous réserve de connaître le nombre d'éoliennes retenu et leur distribution sur le territoire. Chacun de ces secteurs aurait une puissance nominale de 400 MW, comme le secteur sud.

À l'échelle locale, les éoliennes des parcs éoliens développés sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré pourront être visibles à partir d'un même point de vue (phénomène de visibilité simultanée). Le positionnement des éoliennes sur le territoire, leur proximité, ainsi que leurs forme, couleur et proportions semblables donneront l'impression d'un seul parc. Le relief et la densité du couvert boisé limitent les possibilités de visibilité simultanée à partir des principaux lacs et des chemins forestiers qui traversent le paysage.

La visibilité simultanée des éoliennes sera possible à partir du rang Saint-Léon, du sommet du mont Sainte-Anne et de certaines portions de terres en culture le long de la route 138 dans le secteur de Saint-Tite-des-Caps (volume 2 de l'étude d'impact sur l'environnement, simulations visuelles 4, 5 et 6). La visibilité simultanée sera également possible sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré, à partir de certains plans d'eau compris dans la zone d'influence forte et en périphérie, à partir des aires de coupe récentes qui couvrent les sommets de collines et des chemins forestiers, lorsque l'ouverture des champs visuels le permet. Ailleurs sur le territoire, le relief et la densité du couvert boisé limitent les possibilités d'une visibilité simultanée à partir des noyaux villageois et hameaux, du littoral, des terres en culture à Sainte-Anne-de-Beaupré, des rivières encaissées, de la route 175 ainsi que de la plupart des routes, rangs et chemins forestiers. Le parc éolien Secteur sud contribuera donc de façon peu significative au phénomène de visibilité simultanée de différents parcs éoliens. La visibilité simultanée sera probable entre les Secteurs sud et ouest, surtout à partir des sommets des collines et des montagnes. En revanche, la distance entre le Secteur sud et le Secteur Charlevoix (plus de 16 km) limitera l'impact cumulatif sur les paysages.

En ce qui concerne le phénomène de visibilité successive de différents parcs éoliens au cours d'un même trajet, le parc éolien Secteur sud et les autres parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré y contribueront de façon peu importante. Les parcs éoliens pourraient être visibles ponctuellement et de façon latérale sur le trajet entre Québec et Baie-Saint-Paul, à partir de la route 138. La configuration du relief limite la visibilité sur les parcs éoliens (existants et futurs) à partir de la route 175.

10. Veuillez présenter des simulations visuelles à partir de la rue de la Reine et du rang Saint-Antoine situés à Saint-Ferréol-les-Neiges telles que présentées sur le site internet des parcs éoliens de la seigneurie de Beaupré :

https://www.parcseoliensseigneuriedebeaupre.com/_files/ugd/107baa_a90a45e168704878a10add46b3fb8738.pdf en tenant compte de la plus récente configuration du parc éolien des Neiges qui comprend 69 positions d'éoliennes potentielles.

Les simulations visuelles demandées sont présentées à l'annexe 1.

Annexe 1 : Simulations visuelles mises à jour à partir de la rue de la Reine et du rang Saint-Antoine avec 69 positions potentielles